Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260528-202605285-DE

Centre Communal d'Action Sociale

Commune de MAXENT

Ille-et-Vilaine

****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil le vingt-huit mai à vingt heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **monsieur Ange PRIOUL, Président.**

Date des convocations : le 19 mai 2026

Présents : **Soizic Blot, Pierrette Daniel, Annie Hervé, Audrey Hirou Robert, Isabelle Joubrel, Roland Pépin, Ange Prioul, Marie-Claude Simon**

Absents excusés : **Maëlys Barbier (pouvoir à Pierrette Daniel), Serge Baucher (pouvoir à Ange Prioul)**----------

Absente: **Dalila Jazuel** ----------

Secrétaire de séance : **Pierrette Daniel**

2026/012 – La journée des aînés

Madame Blot dresse le bilan de la journée des aînés 2025. 172 invitations hors EHPAD ont été distribuées aux personnes âgées à partir de 72 ans. 98 personnes y ont participé dont 10 accompagnants âgés de moins de 70 ans. La participation financière était répartie comme suit : 12 euros pour les personnes à partir de 72 ans, 24 euros pour l'accompagnant et 30 euros pour les membres du conseil d'administration. Les dépenses s'élèvent à 3311.54 euros, les recettes encaissées 1242€ soit un reste à charge de 2069.64€. Les colis attribués aux personnes âgées à partir de 77 ans ne participant au repas représentent une dépense de 348.54€.

Le Président et la vice-présidente proposent de statuer sur l'organisation (traiteur, animation), l'âge des personnes à inviter, les participations financières et le montant attribué par colis ainsi que l'âge des bénéficiaires.

Après concertation, le conseil d'administration décide à l'unanimité de porter à 73 ans l'âge des personnes à inviter et à 78 ans l'attribution des colis.

Les participations financières sont déterminées comme suit : 12 euros pour les personnes à partir de 73 ans, 24 euros pour l'accompagnant, 30 euros pour les membres du conseil d'administration. Le montant attribué par colis s'élève à 12 euros.

Madame Blot indique avoir contacter Loetitia et Sébastienne Barbot, gérantes du seul restaurant local. Il leur a été demandé d'établir deux menus qui seront présentés lors de la prochaine séance du conseil d'administration. Madame Jacqueline Yakovenko intervenue l'an dernier est disponible le samedi 17 octobre pour l'animation musicale.

Le conseil d'administration approuve les démarches de la vice-présidente. Il est également évoqué que les jeunes participent à cette journée dédiée aux aînés notamment pour le service du repas dans le cadre d'une opération argent de poche.

Pour extrait conforme,

Le Président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAXENT 35380